

Garde alternée en Suisse

Ce que dit la loi, ce que ça implique

Cap Clarté · Suisse romande

L'ESSENTIEL EN 4 POINTS

Pas automatique

La loi (art. 298 CC) ne l'impose pas — le juge évalue l'intérêt de l'enfant au cas par cas.

Prudence avant 3 ans

ATF 142 III 617 : séquences courtes et progressivité recommandées pour les tout-petits.

Refus d'un parent

Le tribunal évalue s'il est fondé sur l'intérêt de l'enfant ou sur un conflit conjugal.

Stabilité prime

TF 5A_336/2026 : la stabilité de prise en charge prime sur le principe de partage égal.

CALCUL DE LA PENSION EN GARDE ALTERNÉE

Méthode des minimums vitaux

ATF 147 III 265 (2021) — tient compte des revenus et charges de chaque parent

Un accord parental solide couvre :

- ✓ Répartition des semaines, vacances et jours fériés
- ✓ Lieu et heure des transitions entre foyers
- ✓ Décisions communes vs. décisions courantes (école, santé, loisirs)
- ✓ Communication co-parentale et gestion des désaccords
- ✓ Contribution d'entretien et répartition des frais de l'enfant

Base légale : Code civil suisse, art. 298, 298a–e, 301a — [fedlex.admin.ch](https://www.fedlex.admin.ch)

Garde alternée ou résidence principale ?

Garde alternée

Répartition proche de l'égalité — deux domiciles proches, deux foyers organisés.

Résidence principale

Un parent gardien, droit de visite élargi pour l'autre — souvent retenue si distance ou conflit.

Le saviez-vous ?

La LAFam et les règles AVS (art. 4, art. 29sexies LAVS) prévoient des mécanismes de répartition des bonifications pour tâches éducatives entre les deux parents en garde alternée.